

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Janvier 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mmes CAMELIN Christine, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme Séverine ORDRONNEAU*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Thierry PLANTARD et Mme Audrey POYER.

OBJET :	<i>Convention de gestion de l'aménagement et de gestion de l'aménagement d'un sentier pédestre.</i>
----------------	---

N° 2017 / 01 / 09

La présente convention à intervenir entre le Département de la Loire-Atlantique, la Communauté de Communes de la Région de Blain et la Ville de Blain, a pour objet de définir la répartition des charges et conditions d'entretien et de gestion de l'aménagement au lieu-dit « Saint Roch », RD 42 du PR 26+110 au PR 26+225.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre III du Code de la Voirie Routière,

Vu le règlement départemental de voirie, adopté par délibération de l'assemblée départementale le 23 Avril 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux en date du 12 Janvier 2017.

Vu la note de synthèse et le projet de convention adressés à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre le Département de la Loire-Atlantique, la Communauté de Communes de la Région de Blain et la Ville de Blain.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 30 Janvier 2017,

Le Maire.

Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20170126-CM-2017-01-09- DE Date de télétransmission : 30/01/2017 Date de réception préfecture : 30/01/2017
--

